

2008/8964 - DELOCALISATION DE LA MJC SAINT-JUST ET CREATION D'UNE STRUCTURE MULTI-ACCUEIL DE 4 BERCEAUX – 4 BIS ET 6, RUE DES FOSSES DE TRION - 69005 LYON - OPERATION N° 05 309 001 - MONTANT DE L'OPERATION : 3 613 000 € TTC - MODIFICATION DE MARCHE – LOT 11 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 février 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Par délibérations n° 2003/2960 du 15 septembre 2003, n° 2005/4780 du 7 février 2005 et n° 2006/6929 du 18 septembre 2006, vous avez approuvé le projet cité en objet et fixé le montant à 3 613 000 € TTC dont 220 000 € TTC pour le mobilier.

Par délibération n° 2006/6525 du 22 mai 2006, vous m'avez autorisé à signer le marché visé en objet.

Afin d'éviter des fixations sur le mur voisin, il est préférable de mettre en place une cheminée «autostable» en remplacement d'une cheminée autoportante. Par ailleurs, le mobilier de la cuisine de la crèche doit être légèrement modifié pour un meilleur fonctionnement.

Le montant du marché est modifié comme suit :

Marché	Lot	Titulaire	Montant Initial du Marché HT	Avenant antérieur HT	Présent avenant HT	Nouveau Montant H.T	%
260108	11	AT CLIM	269 036,17	1 100,00	16 129,00	286 265,17	6,4

Le projet d'avenant du marché précité a été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

La dépense occasionnée par cet avenant sera prélevée sur les crédits prévus pour cette opération étant précisé que le montant de l'autorisation de programme reste inchangé.»

Vu les délibérations n° 2003/2960 du 15 septembre 2003, n° 2005/4780 du 7 février 2005 et n° 2006/6929 du 18 septembre 2006 ;

Vu ledit avenant ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 5 février 2008 ;

Ouï l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

### **DELIBERE**

1 –La modification du marché n° 260108 relatif à la délocalisation de la MJC Saint-Just et à la création d'une structure multi-accueil de 40 berceaux 4bis et 6 rue des Fossés de Trion à Lyon 5<sup>e</sup>, est approuvée comme suit :

Marché	Lot	Titulaire	Montant Initial du Marché HT	Avenant antérieur HT	Présent avenant HT	Nouveau Montant H.T	%
260108	11	AT CLIM	269 036,17	1 100,00	16 129,00	286 265,17	6,4

2 – M. le Maire est autorisé à signer l'avenant correspondant.

3 – La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours – opération n° 05 309 001, programme 1, nature 2313, fonction 422.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE